

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Protection des végétaux : programme de lutte contre "le feu bactérien" conduit par le GRCETA Basse Durance - Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, au titre de 2016, d'allouer au Groupe Régional du Centre d'Etudes Techniques Agricoles et Arboricoles (GRCETA) de Basse Durance la somme de 8.000 € pour le programme de lutte contre le feu bactérien.

Les crédits seront prélevés à hauteur de 8 000 € sur le chapitre 65, fonction 928, nature 6574, dont les dotations sont suffisantes.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**